



République Française

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le 31 MARS 2023
ID : 022-212200703-20230327-2023_03_23-DE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 27 mars 2023

Le vingt-sept mars 2023, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mars 2023, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. LE GOFF Philippe, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. DONNART Jean-Guy, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, M. MONFORT Charles, Adjoint, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, M. GOUDALLIER Benoît, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. BUHE Thierry, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. BERTHE Thomas, Mme BIZIEN Déborah, Mme LE HOUEROU Annie, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme VAROQUIER Lydie, représentés par M. LE GOFF Philippe, M. AATACH Houssain, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme CORBEL Peggy.

Absent : M. GAUTIER Christophe.

Secrétaire : M. LE LAY Tugdual.

**DEL2023-03-23- CHEMINEMENT SUR LES BERGES DU TRIEUX-
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION BRETAGNE**

Rapporteur : Philippe LE GOFF

Par délibération en date du 21 février 2022, le conseil municipal a délibéré favorablement sur le projet de cheminement sur les berges du Trieux en rive gauche et sollicité des subventions au titre de la DETR et de la DSIL.

Or, il s'avère que ce projet a reçu un avis favorable de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre en Bretagne » et pourrait être soutenu à hauteur de 108 363 €.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention sur le portail des aides de la Région, il est exigé une délibération de la ville autorisant le projet et sollicitant **explicitement** la Région.

Il est donc nécessaire de compléter la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **27 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Thomas BERTHE, Marie-Agnès POGAM-PIRIOU, Jean-Guy DONNART, Peggy CORBEL, Houssain AATACH, Déborah BIZIEN, Charles MONFORT, Guy KERHERVE, Evelyne ZIEGLER, Philippe STEPHAN, Annie LE HOUEROU, Isabelle TISSIER, Alix BRISSONNEAU, Armelle LE BLEIZ, Benoît GOUDALLIER, Myriam SANZ, Lydie VAROQUIER, Anne DUCLOS, Yoann LE BARS, Sébastien BONBONNY, Sandy COZIC, Tugdual LE LAY, Roger HERVE, Thierry BUHE et Gaël ROBLIN)

Et **1abstention** (Christine LALANDE)

- **APPROUVE** le projet de cheminement en rive gauche des berges du Trieux
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre en Bretagne ».

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

